Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	А3
Actions territoriales orientation et emploi	541

La Commission Permanente,

VU le Traité sur l'Union européenne et notamment les articles 107 et 108,

VU le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2018 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1,

VU la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,

la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1^{er} octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,

la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,

VU la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6

juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial

emploi, formation et orientation professionnelles »,

VU la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan

régional pour une orientation tout au long de la vie,

VU la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le

Plan de relance.

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020

approuvant le Budget primitif 2021 et notamment son programme « Actions

territoriales orientation et emploi »

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle,

insertion

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 12 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 18 000 € toutes charges comprises, à l'Agglomération Saumur Val de Loire sur le territoire EFOP de Maine et Loire (dossier 20-052),

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 12 000 €,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 1 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 10 500 € toutes charges comprises, à à la Communauté de communes du Pays Sabolien pour le projet de maintien du développement du dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant sur le territoire EFOP de Sarthe Sud (dossier 21-003),

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 978 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 1 222 € toutes charges comprises, à Terres de Montaigu, la communauté de communes de Montaigu Rocheservière, pour le projet « Un métier, une formation un emploi » sur le territoire EFOP de Vendée Nord (dossier 21-004,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 17 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 39 000 € toutes charges

comprises, au groupement d'employeurs Par'Temps, pour le projet «#ilsontosé (ex Les Belles Histoires) volet 2 sur le territoire de Sarthe centre (dossier 20-057A),

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 10 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 42 000 € toutes charges comprises, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire pour le soutien au projet Transitions collectives 44 piloté par l'URMA Chambre des métiers de Loire-Atlantique sur le territoire Loire-Atlantique Sud (dossier 21-002),

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 10 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 12 500 € toutes charges comprises, à la communauté de communes Erdre et Gesvres pour la réalisation du projet GPEC Sanitaire et social sur le territoire Loire-Atlantique Nord (dossier 21-001),

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention complémentaire d'un montant de 3 655 € au titre du dispositif d'aide aux plateformes de prêt de main d'œuvre portant le montant de la subvention 2021-00699 à 11 655 € sur une dépense subventionnable de 31 500 € toutes charges comprises, à la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe pour la plateforme de prêt de main d'œuvre sur le territoire,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 10 000 € au titre du dispositif d'aide aux plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 37 502 € toutes charges comprises, à la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour la plateforme de prêt de main d'œuvre sur le territoire,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 € sur une dépense subventionnable de 393 600 € toutes charges comprises, à CALEP pour l'organisation du Forum de l'orientation 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la convention correspondante présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 8 000 €, sur un montant subventionnable de 68 090 € toutes charges comprises, à Pornic agglo Pays de Retz pour l'organisation de Place ô Gestes 2021,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs